

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ ' TRAVAUX DE
REFECTION DU PARKING RENE CASSIN SUITE A L'INCENDIE ' N° 202103**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n° DM-2021-160 en date du 08 juillet 2021 relatif à la conclusion du présent marché,

Considérant que le maître d'ouvrage souhaite régulariser les plus-values dans le cadre du présent lot,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché cité en objet avec la société ROUX CABRERO sise rue des Sans Soucis – Le Mas – BP18 – 07430 DAVEZIEUX pour un montant de 2 760,00 euros TTC (sciage, grutage et évacuation des 2 arches béton). Le nouveau montant du marché est de 158 317,43 euros HT, soit 189 980,92 euros TTC

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

31 décembre 2021

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :